## SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH OBLIGATAIRE ARRETEE AU 31/12/2009

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 31 Décembre 2009.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2009, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

- 1/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.
- 2/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploi 19,35 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- 3 / La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploi 20,60 % de son actif en dépôts à terme et liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations sur la composition de l'actif citées au niveau des points 1 à 3, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Décembre 2009, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos 31 Décembre 2009.

Le commissaire aux comptes: CMC – DFK International Chérif BEN ZINA

# BILAN arrêté au 31 / 12 / 2009 (Unité : en Dinars Tunisiens)

(**************************************	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	57 899 206	46 439 652
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés			
b - Obligations et Valeurs assimilées		56 007 314	44 235 179
c - Autres Valeurs		1 891 892	2 204 473
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		48 345 402	32 915 209
a - Placements monétaires	3-3	26 459 594	25 033 291
b - Disponibilités		21 885 808	7 881 918
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		=	-
TOTAL ACTIF		106 244 608	79 354 861
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	<b>3-6</b>	111 847	92 597
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	661 323	596 202
TOTAL PASSIF		773 170	688 799
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-5	101 272 004	<b>75 259 231</b>
CP 2 - Sommes distribuables		4 199 433	3 406 830
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		161	680
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 199 272	3 406 151
ACTIF NET		105 471 437	78 666 062
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		106 244 608	79 354 861

	arrêté a	DE RESULTAT u 31 / 12 / 2009 Dinars Tunisie				
	Notes	Période du 01/10/2009 a 31/12/2009	Période u 01/01/200	9 au 01/1	riode du 0/2008 au /12/2008	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	583 27	4 2 160	791	599 617	2 329 801
a - Dividendes			-	-	-	-
b - Revenus des obligations		ECO 041	- 7 2.07/	-	- 570 440	- 040.670
et valeurs assimilées c - Revenus des autres valeurs		563 21 <sup>2</sup> 20 05		300 3204	572 143 27 474	2 212 670 117 131
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	<b>523</b> 11			394 787	1 489 561
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 106 39			994 404	3 819 362
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-8	110 96	4 425	000	91 711	349 249
REVENU NET DES PLACEMENTS		995 42	8 3 889	101	902 693	3 470 113
PR 3 - Autres produits	*	6 10		855	8 144	21 565
CH 2 - Autres charges	3-9	14 84		023	13 948	120 320
RESULTAT D'EXPLOITATION		986 69	1 3 764	933	896 888	3 371 358
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		246 14		339	8 336	34 793
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 232 83	8 4 199	272	905 225	3 406 151
PR 4 - Régularisation du résultat						
* Variation des +/- values potentielles sur titres  * +/- values réalisées sur cession des titres		-246 -7		134 339 -28 371	-8 336 -55 15	
* Frais de négociation						
RESULTAT NET DE LA PERIODE	+	979 54	0 3 736	5 562	841 737	3 176 696
	(Unité : en E Péric 01/10/	ı 31 / 12 / 2009 Dinars Tunisiens ode du /2009 au E. 2/2009	xercice 2009	Période du 01/10/2008 a 31/12/2008	au E	Pério xercice 2008
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant						
des opérations d'exploitation						
a - Résultat d'exploitation		986 691	3 764 933	896	888	3 371 358
<b>b</b> - Variation des +/- values potentielles		7.454	00.074			101.000
sur titres		-7 151	-28 371	-55	5 151	-194 662
c - +/- values réalisées sur cession de titres d - Frais de négociation de titres		-	-		-	-
AN 2 - Distribution des dividendes		-	4 473 624		-	3 154 328
AN 3 -Transaction sur le capital						
a - Souscriptions		37 628 677	135 340 048	25 132	725	112 721 203
* Capital		36 786 000	131 961 600	24 507	900	109 840 600
* Régularisation des sommes non distrib.		-519 370	-1 846 137		2 429	-1 356 939
* Régularisations des sommes distrib.		1 362 046	5 224 586		253	4 237 542
b - Rachats		31 662 892	107 797 610	24 067		108 615 982
* Capital		30 984 200	105 551 700	23 438		105 711 100
* Régularisation des sommes non distrib.     * Régularisation des sommes distrib.		-437 199 1 115 891	-1 477 381 3 723 291		9 836 3 907	-1 309 567 <u>4 214 449</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET		6 945 325	31 279 000	1 906		7 281 917
AN 4 - Actif Net	į.	J U . J U . J	2.2.0000			. 23. 0.11
a - En début de période		98 526 112	78 666 062	76 759	371	74 538 473
b - En fin de période		05 471 437	105 471 437	78 666		78 666 062
AN 5 - Nombre de parts	•					
a - En début de période		969 233	763 152	752	460	721 857
b - En fin de période		1 027 251	1 027 251		152	763 152
VALEUR LIQUIDATIVE AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		102,67	102,67	103,	80	103,08
	-		3,94%	-	17%	4,07%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtées au 31 / 12 / 2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

### 1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

# 2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005 au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

# 3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

## 3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 57 899 206 Dinars, contre un solde de 46 439 652 Dinars au 31/12/2008. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31/12/2009 se détaille ainsi :

<u>Dinais ad 51/12/2000. E cta</u>	Nombre	Coût	Valeur au		Notation ou
Désignation du titre	de titres	d'acquisition	31/12/2009	% actif net	Garantie
BTA		10 100 000	10 614 552	10,06%	
BTA 6% MARS 2012	600	600 000	623 799	0,59%	ETAT
BTA75%AVRIL2014	95	9 500 000	9 990 753	9,47%	ETAT
Obligations Sté		44 681 250	45 392 762	43,04%	
AFRICA 2003	10	200 000	203 518	0,19%	BH
AIL 2005	10	200 000	203 961	0,19%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	25	2 500 000	2 527 773	2,40%	A Bank
AMEN BANK 2009 (B)	15	1 500 000	1 516 021	1,44%	A Bank
ATB 2007/1	20	1 840 000	1 896 952	1,80%	ATB
ATL 2008/1	5	400 000	412 309	0,39%	BBB
ATL 2006/1	25	2 000 000	2 056 986	1,95%	BBB
ATL 2007/1	25	1 500 000	1 526 285	1,45%	BBB
ATL 2009/3	25	2 500 000	2 500 562	2,37%	BBB
BH 2009	75	7 500 000	7 500 871	7,11%	BH
BH SUB 2007	10	1 000 000	1 003 062	0,95%	BH
BNA 2009	25	2 500 000	2 579 595	2,45%	BNA
BTE 2009	30	3 000 000	3 037 282	2,88%	BTE
BTEI 2004	10	400 000	409 395	0,39%	BTE
BTKD 2006	20	800 000	801 534	0,76%	BTK
CHO2009	7	700 000	703 444	0,67%	BIAT
CHO-2009	2	200 000	200 024	0,19%	BIAT
CIL 2003/1	10	200 000	202 240	0,19%	BBB
CIL 2009/2	75	750 000	759 542	0,72%	BBB
E S AMEN BANK 2008	75	712 500	737 096	0,70%	AΒ
GL 2004-1	5	100 000	105 625	0,10%	BBB
G-LEASING2003-2	25	100 000	105 178	0,10%	BBB
HL 2009/1	75	750 000	763 895	0,72%	BB+
HL 2009/2	10	1 000 000	1 011 814	0,96%	BB+
HOTEL HOURIA2000	8	200 000	206 848	0,20%	BTL
MEUBLATEX 2008 TR A	5	500 000	507 456	0,48%	ВН
MEUBLATEX 2008 TR F	5	500 000	507 456	0,48%	BTL
PANOBOIS 2007	5	500 000	518 948	0,49%	BTE
SKANES-BEACH	4	160 000	165 212	0,16%	BTE / AB

STB 2008/1	5	468 750	482 729	0,46%	STB
STB 2008/2	25	2 500 000	2 612 904	2,48%	STB
STM 2007	12	1 200 000	1 217 438	1,15%	BTE
TL 2007-1	15	900 000	900 641	0,85%	BBB+
UIB 2009 TRANCHE A	20	2 000 000	2 038 663	1,93%	UIB
UIB 2009 TRANCHE B	30	3 000 000	3 060 756	2,90%	UIB
UNIFACTOR 2005/1	10	200 000	203 476	0,19%	ATB
WIFAKLEASE2006/1	5	200 000	205 271	0,19%	BH
FCC		1 881 702	1 891 892	1,79%	
FCC 2 BIAT P2	1	1 000 000	1 005 504	0,95%	AAA
FCC BIAT P1	16	481 702	484 102	0,46%	AAA
FCC BIAT P2	400	400 000	402 285	0,38%	AAA

Les entrées en portefeuille-titres qui ont été enregistrées au cours du 4 eme trimestre 2009 concernent les souscriptions aux emprunts obligataires et qui se sont élevés à 10 900 000 Dinars. Les sorties du portefeuille-titres au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 concernent les remboursements des obligations des

sociétés échus ainsi que les parts de capital des « FCC BIAT P1» s'élèvent à un total de 1 173 990 Dinars.

# 3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 583 274 Dinars pour la période allant du 01/10/2009 au 31/12/2009 contre 599 617 Dinars du 01/10/2008 au 31/12/2008, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2009 au 31/12/2009	2009	Du 01/10/2008 au 31/12/2008	2008
- Revenus des obligations	412 148	1 379 186	308 494	1 159 685
- Revenus des Bons du Trésor	150 930	682 114	263 649	1 052 985
- Revenus des FCC (*)	20 196	99 491	27474	117 131
Total	583 274	2 160 791	599 617	2 329 801

## (\*) FCC: Fonds Communs de Créances

# 3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 26 459 594 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Coût de Revient	V. Boursière	% Actif net	Emetteur	Garant
Billets de Trésorerie	21 114 390	22 343 110	21,18%		
BDT Précomptés	13 614 390	14 691 371	13,93%		
BDT2004/200410ML	1 918 991	1 975 808	1,87%	Modern Leasing	F2
BDT2601/210110HL	2 856 700	2 992 039	2,84%	Hannibal Lease	BH
BT0701/070110ML	1 901 075	1 998 374	1,89%	Modern Leasing	F2
BT1001/040110AIL	889 339	1 099 652	1,04%	AIL	BTK
BT1412/141210ML	1 915 490	1 919 658	1,82%	Modern Leasing	F2
BT2203/160310AIL	798 689	991 816	0,94%	AIL	BTL
BT2305-220510MOL	396 620	492 013	0,47%	El Mouradi Molka	ВН
BT2506/250610ML	959 715	980 685	0,93%	Modern Leasing	F2
BT2512/251210ML	957 745	958 556	0,91%	Modern Leasing	F2
BT2904230410INOP	1 020 026	1 282 770	1,22%	INOPLAST	BTL
BDT Post-comptés	7 500 000	7 651 739	7,25%		
BT0203/020314SIH Mouradi	2 000 000	2 088 111	1,98%	SIH El Mouradi	ВН
BT0203/020314ST Mouradi	500 000	522 028	0,49%	ST El Mouradi	BH
BT0404/040413SIH	1 000 000	1 039 289	0,99%	SIH El Mouradi	ВН
BT2812/281214SIH Mouradi	2 000 000	2 001 156	1,90%	SIH El Mouradi	ВН
BT2812/281214STM	2 000 000	2 001 156	1,90%	ST El Mouradi	BH
Certificats de Dépôt	3 999 579	4 116 484	3,90%	ВН	ВН

## 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/10/2009 au 31/12/2009 à 523 118 Dinars contre 394 787 Dinars pour la période allant du 01/10/2008 au 31/12/2008 et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	Du 1/10/2009 au 31/12/2009	2009	Du 1/10/2008 au 31/12/2008	2009
Intérêts des comptes à terme	255 912	980 276	80 890	281 810
Intérêts des billets de trésorerie	218 290	770 758	172 483	757 140
Intérêts des certificats de dépôt	48 916	402 277	141 414	450611
Total	523 118	2 153 311	394 787	1 489 561

## 3-5 Note sur le capital:

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Capital au 1 <sup>er</sup> Janvier		
Montant	75 259 231	71 371 765
Nombre de titres	763 152	721 857
Nombre d'actionnaires	570	533
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	131 961 600	109 840 600
Régul. Des sommes non distribuables	- 1 846 137	- 1 356 939
Nombre de titres émis	1 319 616	1 098 406
Rachats effectués		
Montant (nominal)	105 551 700	105 711 100
Régul. Des sommes non distribuables	- 1 477 381	- 1 309 567
Nombre de titres émis	1 055 517	1 057 111
Autres effets sur le capital		
Moins values potentielles sur titres	- 28 371	- 194 662
Capital au 31 Décembre		
Montant	101 272 004	75 259 231
Nombre de titres	1 027 251	763 152
Nombre d'actionnaires	659	570

## 3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 111 847 Dinars contre 92 597 Dinars au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire à payer	110 667	91 417
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	111 847	92 597

# 3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 661 323 Dinars contre 596 202 Dinars au 31/12/2008 et détaille comme suit :

Désignation	30/09/2009	31/12/2008
Jetons de présence	5 625	7 500
Actionnaires et porteurs de parts	621 054	558 271
Etat retenues à la source	106	26
Honoraires du commissaire aux comptes	24 003	22 435
Redevances CMF à régler	8 499	6 974
TCL à payer	1 736	846
Autres rémunérations	300	150
Total	661 323	596 202

# 3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » la variation de ce poste pour la période allant du 1/10/2009 au 31/12/2009 s'élève à 110 964 Dinars contre 91 711 Dinars du 1/10/2008 au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/10/2009 au 31/12/2009	2009	Du 1/10/2008 au 31/12/2008	2008
Rémunération du gestionnaire	110 667	423 820	91 417	348 069
Rémunération du dépositaire	297	1180	294	1 180
Total	110 964	425 000	91 711	349 249

### 3-9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du président de conseil. La variation de ce poste pour la période allant du 1/10/2009 au 31/12/2009 s'élève à 14 846 Dinars contre 13 948 Dinars du 1/10/2008 au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/10/2009 au 31/12/2009	2009	Du 1/10/2008 au 31/12/2008	2008
Redevance C.M.F	24 710	94 378	20 315	77 349

Honoraires du Commissaire aux Comptes	5 915	23 469	5 916	23 534
Jetons de présence (*)	-22 242	5 625	-15 313	7 500
Rémunération du Président de Conseil	1 059	3 006	530	2 118
T.C.L.	2 784	10 721	2 458	9 537
Autres charges	2 620	2824	42	282
Total	14 846	140 023	13 948	120 320

(\*) A partir du 27 Décembre 2009, la société a révisé à la baisse son estimation de la charge des jetons de présence pour un montant de 33 208 Dinars, afin de mieux se rapprocher du montant réel de la charge. Cet ajustement de la charge au titre des jetons de présence a été étalé sur la période allant du 27/12/2009 au 31/12/2009. L'abonnement des jetons de présence en 2010 devrait tenir compte de la charge réelle supportée par BHO SICAV.